

**BURKINA FASO**

=====

**MINISTERE DE LA SANTE**

=====

**PROGRAMME BUDGETAIRE SANTE PUBLIQUE**

=====

**PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES DE SANTE**



**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

**REHABILITATION PARTIELLE DE L'EX-BÂTIMENT  
de la Direction des Ressources Humaines  
au profit de l'Unité de Gestion du Projet**

# Sommaire

Liste des abréviations sigles et acronymes .....	2
Liste des tableaux : .....	2
Liste des figures : .....	2
Résumé exécutif.....	3
<b>I. Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Contexte/Justification.....</b>	<b>6</b>
<b>III. Description du site.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. Travaux de réhabilitation .....</b>	<b>8</b>
<b>V. Documents de référence .....</b>	<b>8</b>
<b>VI. Consultation des parties prenantes notamment les PAP potentielles .....</b>	<b>8</b>
<b>VII. Résultats de la visite du site .....</b>	<b>9</b>
7.1. Éléments examinés .....	9
7.2. Points forts et Points faibles .....	9
<b>VIII. Identification, analyse des impacts et risques sur l'environnement biophysique et humain .</b>	<b>10</b>
8.1. Identification des impacts.....	10
8.2. Analyse et évaluation des impacts.....	11
• Impact de l'activité sur le sol .....	11
• Impact sur la qualité de l'air .....	12
• Impact sur le paysage .....	12
• Impact sur la faune .....	13
• Impact sur les eaux .....	13
• Impact sur le milieu humain .....	13
8.3. Identification et analyse des risques.....	14
<b>IX. Mesures d'atténuation des impacts et de mitigation des risques.....</b>	<b>16</b>
<b>X. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES : Photos des voies d'accès, des bâtiments et parkings .....</b>	<b>19</b>

## Liste des abréviations sigles et acronymes

**ANEVE** : Agence Nationale des Evaluations Environnementales

**AEP** : Approvisionnement en eau potable

**CEDIM** : Centre de documentation et d'information sur le médicament

**CFDS** : Centre de formation en développement socio-sanitaire

**DAOM** : Déchets assimilables aux ordures ménagères

**DRH** : Direction des Ressources Humaines

**DPES** : Direction de la promotion et de l'éducation pour la santé,

**HSSE** : Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement

**IDA** : l'International development association (Association internationale de développement)

**IST** : Infections Sexuellement Transmissibles

**GFF** : Global Financing Facility (Facilité de financement mondiale)

**MEEVCC** : Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique

**MINEFID** : Ministère de l'économie, des finances et du développement

**MGP** : Mécanisme de gestion des plaintes

**PAP** : Personnes affectées par le projet

**PGES** : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

**POGDBM** : Plan opérationnel de gestion des déchets biomédicaux

**PRSS** : Projet de renforcement des services de santé

**PSP** : Programme Budgétaire 056 « Santé Publique »

**SRMNEA-N** : Santé de la reproduction de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent-Nutrition

**UGP** : Unité de gestion de projet

**VBG** : Violence basée sur le genre

**VIH** : Virus de l'immunodéficience humaine

## Liste des tableaux :

Tableau 1 : Identification des impacts

Tableau 2 : Identification des risques

Tableau 3 : Synthèse des mesures correctives

## Liste des figures :

Figure 1 : Voie d'accès depuis la Route nationale n°4

Figure 2 : Voie d'accès au bâtiment à gauche

Figure 3 : Bâtiment principal

Figure 4 : Bâtiment Annexe (Grande salle de réunion)

Figure 5 : Entrée du site abritant les deux bâtiments de l'ex-DRH

Figure 6 : Couloirs des bâtiments (A, B, C, D)

Figure 7 : Intérieur des bureaux

Figure 8 : Cour intérieure du bâtiment principal

Figure 9 : Parkings auto

## Résumé exécutif

Ce plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été élaboré dans le cadre de la réhabilitation partielle de l'ex-bâtiment de la Direction des ressources humaines (DRH) du Ministère de la santé au profit de l'Unité de gestion du projet de renforcement des services de santé (PRSS). Cette unité est l'organe de mise en œuvre du projet. C'est un projet de catégorie I selon le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018, portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. Il a été créé le 9 Décembre 2018 par arrêté conjoint du Ministère de la santé et du Ministère de l'économie, des finances et de développement et rattaché au Programme budgétaire 056 « Santé Publique ».

Le financement du projet assuré par la Banque mondiale à travers l'International development association (IDA) et Global financing facility (GFF) respectivement pour quatre-vingt millions (80 000 000) de dollars US et vingt millions (20 000 000) de dollars US.

Le bâtiment à réhabiliter est localisé dans le secteur n°4 de la commune de Ouagadougou. De façon plus précise, il est mitoyen au Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO) et se situe entre le barrage N°3 et la route nationale N°4.

Au vu de l'absence des instruments environnementaux et sociaux appropriés dans le cadre du projet, ce PGES constitue donc un élément de base afin de soutenir cette réhabilitation qui doit respecter la réglementation nationale, les exigences et les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale.

Il permet d'évaluer et de proposer les mesures et actions à mettre en œuvre pour éviter, minimiser et compenser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels de cette activité de réhabilitation partielle.

Les installations existantes actuellement sur le site sont composées du bâtiment principal, d'un bâtiment annexe et d'un parc de stationnement automobiles. Le bâtiment principal est composé de bureaux pour le secrétariat et la reprographie, d'une vingtaine d'autres bureaux pour les autres membres du personnel et le coordonnateur, de toilettes et d'une salle de réunion. Le bâtiment annexe est quant à lui composé de trois bureaux et d'une salle d'archives. Le parc de stationnement automobiles est prévu pour contenir sept (07) véhicules.

Les travaux de réhabilitation consisteront spécifiquement à :

- ✓ Rafraîchir la peinture des bâtiments (principal et annexe) ;
- ✓ Remplacer une partie de la toiture (tôles)
- ✓ Remplacer une partie des plafonds ;
- ✓ Poser des sanitaires ;

- ✓ Installer les équipements électriques ;
- ✓ Installer les climatiseurs ;
- ✓ Installer les brasseurs.

Les composantes environnementales et sociales dont les activités de réhabilitation du bâtiment sont susceptibles d'affecter ont été identifiées. Ces composantes sont : le milieu biophysique (l'air, les eaux, le sol, la faune, le paysage, le milieu humain) et le milieu socio-économique (hygiène, santé, sécurité, etc.)

Le champ de ce PGES inclue entre autres, le site d'implantation des bâtiments, les travaux de réhabilitation, les mesures de sécurité et d'hygiène ainsi que l'environnement immédiat du bâtiment.

Les risques et impacts liés aux travaux de réhabilitation ont été évalués.

Les résultats obtenus permettent de déterminer les impacts positifs et les impacts négatifs ainsi qu'il suit :

Impacts positifs :

- ✓ Amélioration des conditions sociales financières des ouvriers appelés à travailler sur le site ;
- ✓ Amélioration substantielle du cadre de travail de l'UGP ;
- ✓ Collecte des eaux usées
- ✓ Esthétique du site ;
- ✓ Ombrage et atténuation de la chaleur.

Impacts négatifs :

- ✓ Dégradation de la structure du sol ;
- ✓ Soulèvement de poussière ;
- ✓ Rejet de CO<sub>2</sub> ;
- ✓ Modification du paysage naturel ;
- ✓ Perte légère de la végétation ;
- ✓ Destruction des habitats de certains reptiles et insectes ;
- ✓ Nuisances sonores et olfactive.

Il ressort de l'analyse que la plupart de ces impacts négatifs sont des impacts mineurs.

L'identification des risques a été obtenue à partir de la détermination des dangers encourus sur le site pendant les travaux et pendant la phase d'exploitation. Ainsi, on peut retenir entre autres des risques de :

- ✓ Blessures ;
- ✓ Perte des équipements ;
- ✓ Dégradation des infrastructures ;
- ✓ Perte humaine ;
- ✓ Arrêt de travail ;
- ✓ Attaque de nuisibles (serpent, scorpion) ;
- ✓ Transmission de maladies contagieuses, des IST/ VIH-SIDA et de la COVID-19 ;
- ✓ Prolifération des nuisibles ;
- ✓ Pollution, Contamination, Intoxication ;
- ✓ Grossesses ;
- ✓ Viols. Etc.

Pour apporter une solution aux impacts et risques identifiés, il a été proposé des mesures d'atténuation de ces impacts et de mitigation des risques afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Ces mesures sont des actions à mettre en œuvre pour supprimer, atténuer ou limiter les impacts et risques, améliorer les points faibles et lever les non-conformités. On peut citer :

- ✓ L'installation d'extincteurs répondant aux normes et en nombre suffisant dans le bâtiment ;
- ✓ L'acquisition de boîte à pharmacie pour les premiers secours ;
- ✓ L'installation de système d'alarme ou d'alerte pour prévenir les cas d'urgences dans le bâtiment ;
- ✓ Le rechargement du site par de la terre pour gagner en hauteur afin de prévenir et d'éviter un éventuel stockage d'eau de pluie ;
- ✓ L'aménagement de bac de stockage et d'élimination des déchets solides (DAOM) produits par le personnel du projet ;
- ✓ L'acquisition de poubelles de pré-collecte et de collecte ;
- ✓ L'aménagement paysager du site et à l'intérieur du bâtiment ;
- ✓ L'élague des détritiques et de DAOM et le nettoyage du bâtiment et du site ;
- ✓ La sensibilisation des ouvriers et personnel de l'UGP sur le HSSE, les maladies infectieuses (IST/VIH SIDA), les harcèlements sexuels et les VBG, le MGP, le code de conduite et la gestion des DBM.

Le coût des mesures correctives est estimé à **cinq millions (5.000.000)** francs CFA.

**NB** : Pour d'amples détails sur les mesures correctives, se référer au Tableau 3.

## I. Introduction

Le Projet de renforcement des services de santé (PRSS), est un projet du programme budgétaire 56 santé publique (PSP). Il a été créé par arrêté conjoint 2018- 1291/MS/MINEFID du 19 décembre 2018 portant création, classification, administration, gestion et fonctionnement du PRSS et a fait l'objet de deux conventions de financements dont l'une avec l'IDA et l'autre avec GFF.

L'objectif de développement du PRSS est d'améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé de la reproduction, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, la nutrition ainsi que la sécurité sanitaire

Le projet comporte 4 composantes que sont :

- Composante 1 : Renforcement de la capacité du système de santé à progresser vers la couverture sanitaire universelle grâce à l'achat stratégique ;
- Composante 2 : Renforcement de la prestation des services de la Santé de la reproduction de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent et de la nutrition (SRMNEA-N) dans les régions cibles en soutenant la mise en œuvre coordonnée de stratégies et d'interventions techniques ;
- Composante 3 : Renforcement de la capacité institutionnelle et de la préparation et de l'intervention en cas de menaces pour la santé ;
- Composante 4 : Plan d'Intervention ou d'Urgence. L'objectif de cette composante est d'améliorer la capacité de réaction du Gouvernement en cas d'urgence.

En ce qui concerne les objectifs de développement du projet, les composantes, sous-composantes et activités de mise en œuvre, le projet a un risque modéré et une politique déclenchée : OP / BP 4.01, Évaluation environnementale. Les risques potentiels et les impacts négatifs au stade de la mise en œuvre consisteront à augmenter la production de déchets ménagers et médicaux (vue par les Indicateurs d'Objectif de Développement du Projet et les établissements de santé offrant des services adaptés aux jeunes), spécifiques au site et facilement gérables par le système mis en place. Un plan opérationnel de gestion des déchets biomédicaux (POGDBM) doit être élaboré et mis en œuvre par le Ministère de la santé et régulièrement suivi et évalué par l'agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE). Ce plan sera conforme aux exigences de la politique déclenchée : OP / BP 4.01 de la Banque.

## II. Contexte/Justification

Dans le cadre du bon fonctionnement du PRSS, l'UGP se devait de disposer d'un siège faisant office de bureaux pour les agents. Malheureusement, depuis le démarrage du projet, le problème de locaux entrave le bon fonctionnement des activités. Ainsi, le projet occupe des bureaux en nombre insuffisant et inadéquats pour ses agents, dans un bâtiment voisin de l'Ecole nationale de santé publique à Ouagadougou.

Afin de trouver une solution à ce problème, la Banque mondiale a donné son accord de principe pour une réhabilitation partielle de l'ex-bâtiment de la DRH du Ministère de la santé, mis à la disposition de l'UGP.

Cependant, cette réhabilitation devrait se faire dans le strict respect des exigences et des Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale et de la réglementation nationale, au vu de l'absence des instruments environnementaux et sociaux appropriés dans le cadre du projet.

Conformément à la réglementation nationale et aux exigences des dispositions de gestion environnementale et sociale de la Banque mondiale, l'UGP a réalisé un plan de gestion environnementale et sociale afin d'évaluer et proposer les mesures/actions à mettre en œuvre pour éviter, minimiser et compenser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels de cette activité de réhabilitation partielle.

### III. Description du site

1	Nom de la localité où le sous-projet sera réalisé	Région : Centre Province : Kadiogo Département : Ouagadougou Secteur : N°4																																
2	Localisation	Situé entre le barrage N°3, la route nationale N°4 (Avenue du Président Thomas SANKARA) et le Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO.  Le bâtiment est voisin aux services et locaux suivants : Direction de la promotion et de l'éducation pour la santé (DPES), Centre de documentation et d'information sur le médicament (CEDIM), Centre de formation en développement socio-sanitaire (CFDS), Centre de sevrage tabagique, l'hôpital Yalgado OUEDRAOGO) et un local publique affecté aux cubains faisant office de logement.																																
3	Statut foncier	Propriété de l'État, selon la Loi n° 034-2012/AN du 2 juillet 2012, portant Réorganisation agraire et foncière au BURKINA FASO.																																
4	Coordonnées géographiques	<table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #008000; color: white; text-align: center;"><b>P1</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">12°23'05,5"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Y</td> <td style="text-align: center;">001°30'14,7"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Alt</td> <td style="text-align: center;">277 m</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #4682B4; color: white; text-align: center;"><b>P2</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">12°23'04,5"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Y</td> <td style="text-align: center;">001°30'14'4"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Alt</td> <td style="text-align: center;">281 m</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #FF0000; color: white; text-align: center;"><b>P3</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">12°23'03,4"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Y</td> <td style="text-align: center;">001°30'15,7"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Alt</td> <td style="text-align: center;">283 m</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #FFFF00; color: black; text-align: center;"><b>P4</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">12°23'04,7"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Y</td> <td style="text-align: center;">001°30'16,5"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Alt</td> <td style="text-align: center;">279 m</td> </tr> </table>	<b>P1</b>		X	12°23'05,5"	Y	001°30'14,7"	Alt	277 m	<b>P2</b>		X	12°23'04,5"	Y	001°30'14'4"	Alt	281 m	<b>P3</b>		X	12°23'03,4"	Y	001°30'15,7"	Alt	283 m	<b>P4</b>		X	12°23'04,7"	Y	001°30'16,5"	Alt	279 m
<b>P1</b>																																		
X	12°23'05,5"																																	
Y	001°30'14,7"																																	
Alt	277 m																																	
<b>P2</b>																																		
X	12°23'04,5"																																	
Y	001°30'14'4"																																	
Alt	281 m																																	
<b>P3</b>																																		
X	12°23'03,4"																																	
Y	001°30'15,7"																																	
Alt	283 m																																	
<b>P4</b>																																		
X	12°23'04,7"																																	
Y	001°30'16,5"																																	
Alt	279 m																																	

## IV. Travaux de réhabilitation

La réhabilitation partielle de l'ex-bâtiment de la DRH du Ministère de la santé consistera spécifiquement à :

- ✓ Rafraîchir la peinture des bâtiments (principal et annexe) ;
- ✓ Remplacer une partie de la toiture (tôles)
- ✓ Remplacer une partie des plafonds ;
- ✓ Poser des sanitaires ;
- ✓ Installer les équipements électriques ;
- ✓ Installer les climatiseurs ;
- ✓ Installer les brasseurs.

## V. Documents de référence

Typologie des documents	Documents de référence
Réglementations nationales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique d'Aménagement du Territoire ;</li><li>- Loi portant code de l'urbanisme et de la construction ;</li><li>- Loi portant code de l'environnement ;</li><li>- Loi portant code de la santé publique ;</li><li>- Loi portant code de l'hygiène publique.</li></ul>
Exigences de la Banque mondiale	OP/BP 4.01: Évaluation environnementale et sociale
Documents supports	Document du PRSS

## VI. Consultation des parties prenantes notamment les PAP potentielles

Des entretiens se sont déroulés pendant la visite du site abritant le bâtiment. Ces entretiens avaient pour objectifs de :

- informer les responsables des structures publiques voisines au site sur les travaux ainsi que les impacts E&S attendus;
- recueillir les avis et préoccupations ainsi que les suggestions des parties prenantes dont les agents des structures publiques voisines, les ex-locataires du bâtiment, le responsable comptable matière du ministère de la santé, sur la gestion efficace des impacts environnementaux et sociaux attendus ;
- de recueillir les avis sur l'appréciation générale du bâtiment ainsi que les principales insuffisances et les suggestions des parties prenantes dont les agents des structures publiques voisines, les ex-locataires du bâtiment, le responsable comptable matière du ministère de la santé..

En plus, un courrier sera adressé aux structures voisines avant le démarrage des travaux de réhabilitation.

## VII. Résultats de la visite du site

### 7.1. Éléments examinés

L'évaluation environnementale et sociale a concerné les éléments suivants :

- les voies d'accès au site ;
- les bâtiments ;
- le milieu humain ;
- le sol ;
- la végétation ;
- la topographie ;
- l'hygiène des lieux ;
- les équipements de sécurité ;
- les sanitaires ;
- les nuisances.

### 7.2. Points forts et Points faibles

#### Points forts

##### *Accès au site/Trafic routier*

- La voie principale d'accès au site n'est pas obstruée ;
- Le site est situé sur le parcours de la route nationale N°4 (Avenue du Président Thomas SANKARA) donc elle est facilitée ;
- La circulation est double sens rendant les mouvements homogènes avec un flux moyen des engins ;
- Le site est situé dans un milieu clos assurant une certaine sécurité du trafic.

##### *Sécurité/Bâtiments et Bureaux*

- L'aspect visuel de l'extérieur (ou des façades extérieures) du bâtiment est satisfaisant
- Le bâtiment ne présente pas de fissures ;
- Le bâtiment principal dispose de 22 bureaux et d'une petite salle de réunion de 20 places ;
- Le bâtiment annexe dispose d'une grande salle de réunion de 50 places ;
- L'aération des bureaux est satisfaisante ;
- Les bureaux sont dotés de systèmes de climatisation, mais non fonctionnels ;
- L'éclairage naturel et artificiel des salles est satisfaisant ;
- Les ouvertures (portes/fenêtres) sont adéquates ;
- Pas de présence visuelle de rongeurs, de reptiles ou autres nuisibles ?
- L'aspect visuel des murs intérieurs est satisfaisant ;
- L'aspect visuel du sol des locaux est satisfaisant ;
- Les risques d'accidents des travailleurs dus à l'ampleur du travail (réfection soft du bâtiment) peuvent être considérés mineurs.

##### *Ressources du site*

- La réfection du bâtiment n'occasionnera pas des prélèvements importants de matériaux de construction tels que sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc ;
- La réfection du bâtiment ne nécessitera pas un défrichage d'arbres ;
- La réfection du bâtiment ne nécessitera pas l'acquisition de terres publiques ou privées. Le site est la propriété du MS (Etat) et une note d'affectation du bâtiment au PRSS est disponible.

**Diversité biologique :** Les travaux n'impacteront pas sur les différents types d'espèces de la zone.

**Géologie et les sols :** De façon visuelle le bâtiment ne saurait être affecté d'un point de vue topographique (inondation), au vu des importants travaux d'agrandissement du barrage N°3.

#### ***Pollution/Assainissement***

- L'appréciation informelle du niveau de bruit dans la zone est satisfaisante (sous contrôle d'un sonomètre) ;
- La qualité de l'atmosphère (poussière, gaz divers) est satisfaisante (sous condition de prise en compte d'éventuels travaux publics de la RN4).

#### ***AEP/Sanitaires***

- Le bâtiment dispose de système d'AEP ;
- Le bâtiment dispose de toilettes en nombre suffisant ;
- Le site dispose de puisard pour l'évacuation des eaux usées ;
- A ces toilettes sont intégrés des dispositifs de lavage des mains.

#### **Points faibles**

- L'absence de panneaux de signalisation tant à l'entrée du site que sur l'accès au site ;
- L'absence de clôture du site abritant le bâtiment ;
- La fréquentation éventuelle du site par des vendeurs/vendeuses ambulants (es) ;
- Les parkings aménagés pour les engins des travailleurs et des visiteurs ne sont pas adaptés et sont en ruines ;
- L'aspect visuel de la toiture n'est pas totalement satisfaisant ;
- Des plafonds de certains locaux sont endommagés ;
- Existence de traces d'eau sur les plafonds ;
- L'absence d'une rampe d'accès pour les personnes vivantes avec un handicap à l'entrée du bâtiment principal ;
- L'absence d'issues de secours dans le bâtiment ;
- Les extincteurs disponibles dans le bâtiment ne répondent plus aux normes ;
- L'absence d'un système d'alarme ou d'alerte pour prévenir les cas d'urgences dans le bâtiment ;
- Le site est situé entre deux bassins versants (risque mineur d'inondation) ;
- L'absence de site de stockage et d'élimination des déchets solides produits par le personnel du projet ;
- Le site ne dispose pas d'un système de drainage des eaux pluviales satisfaisant ;
- Les toilettes ne sont pas fonctionnelles et sont en mauvais état ;
- L'absence d'aménagement paysager au niveau du site ;
- Le chargement du site n'est pas assez haut pour éviter un éventuel stockage d'eau de pluie ;
- L'absence de pavage de la cour ;
- La présence de débris, de DAOM et d'archives des ressources humaines ;
- Le vieillissement de la peinture, le non-fonctionnement et le mauvais état des climatiseurs et brasseurs.

## **VIII. Identification, analyse des impacts et risques sur l'environnement biophysique et humain**

### **8.1. Identification des impacts**

Tableau 1: Identification des impacts

Élément du milieu	Source de l'impact	Impact	Nature
<b>PHASE DES TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS</b>			
Sol	- Travaux de réfection - Circulation des véhicules	Dégradation de la structure du sol	Négatif
Air	- Circulation des engins sur le site ; - Utilisation de la peinture	Soulèvement de poussière Rejet de CO2 Nuisance olfactive	Négatif
Paysage	Désherbage, élagage des arbres, rénovation des bâtiments	Modification du paysage naturel	Négatif
Végétation	Nettoyage du site	Perte légère de la végétation	Négatif
	Plantation et entretien d'arbres sur le site	Amélioration de la qualité de l'air	Positif
Faune	Perte légère de la végétation	Destruction des habitats de certains reptiles et insectes	Négatif
Humain	Travaux de rénovation	Nuisances sonores et olfactive	Négatif
		Amélioration des conditions sociales des ouvriers	Positif
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>			
Sol	Circulation des engins du personnel	Soulèvement de poussière	Négatif
Air	Peinture utilisée	Nuisance olfactive	Négatif
Eau	Rejet des eaux usées	Collecte des eaux usées	Positif
Paysage	Remise en état	Esthétique	Positif
Végétation	Présence d'arbres	Ombrage, atténuation de la chaleur	Positif
Faune	Végétalisation du milieu	Reconstitution des habitats d'insectes, des reptiles et des rongeurs	Positif
Milieu humain	Remise en état du bâtiment	Amélioration substantielle du cadre de travail	Positif

## 8.2. Analyse et évaluation des impacts

- **Impact de l'activité sur le sol**

A la phase de travaux, les impacts sur le sol sont liés à la fréquentation du site par les engins de livraison de matériel et des ouvriers pouvant causer le décapage du sol ou la destruction superficielle du sol par endroit. Ce qui pourrait laisser percevoir sur le site des espaces de sol dénudé.

A la phase d'exploitation du bâtiment, la fréquentation du site par les véhicules et les engins du personnel du projet est une source de perte de la structure superficielle du sol. L'ensemble de ces phénomènes entraîne une dégradation de la structure du sol. Cet impact est irréversible et de faible intensité. Il est localisé au sein de l'unité et est de courte durée. Son importance est mineure.

- **Impact sur la qualité de l'air**

Les impacts générés sur la qualité de l'air sont relatifs aux nuisances pendant les travaux et post travaux. Il s'agit de la poussière, des rejets de CO<sub>2</sub> dû à la fréquentation du site par les véhicules et les nuisances olfactives dû à l'utilisation de la peinture.

Pendant la phase des travaux, des émissions de poussières proviendront des travaux d'aménagement (soulèvement de la poussière pendant la circulation des engins, nettoyage des pièces, la chaux en poudre pour la peinture, etc.). Cet impact est d'intensité faible, de durée courte et localisé. Son importance est mineure.

Les nuisances olfactives seront dues aux odeurs dégagées par l'application de la peinture sur les bâtiments. Cet impact est d'intensité moyenne, de courte durée et localisé au niveau des bâtiments rénovés. Son importance est moyenne.

Pendant la phase post travaux, les gaz d'échappement des véhicules et engins pendant la circulation constitueront également une source de pollution de l'air par le CO<sub>2</sub>.

Cet impact est localisé, d'intensité faible à cause du nombre réduit d'engin et du temps de circulation réduit et demeure durant toute la fréquentation des lieux. Son importance est donc mineure.

- **Impact sur le paysage**

A la phase des travaux la réhabilitation n'entraînera pas la modification significative de l'esthétique naturelle du site. Il n'y aura pas de perte de certains arbres. Cependant, des aménagements paysagers tels que le désherbage de mauvaises herbes, la taille des branches de certains arbres etc. seront réalisés sur le site. Ce qui pourra entraîner une légère modification du paysage naturel. Cet impact est d'intensité faible, de durée courte et localisé sur le site. L'importance de l'impact est donc mineure.

A la phase post travaux, la rénovation des bâtiments apportera un changement de l'esthétique du milieu dû aux nouveaux éclats que présenteront les bâtiments rénovés. Cet impact est positif, localisé, d'intensité moyenne et de durée moyenne, Son importance est moyenne.

- **Impact sur la faune**

La faune présente dans les limites du site est entre autres : les rats, les souris, les insectes et quelques reptiles. A la phase de réalisation des travaux l'impact de l'activité sur la faune est causé par le besoin de désherbage des herbes et buissons, la taille des branches de certains arbres. Cela entraînera une perte mineure de végétation qui engendrera à même temps une destruction des habitats de certains reptiles et d'insectes. L'impact est d'une intensité faible, d'étendue localisé sur les limites du site et de durée courte Son importance est donc faible.

A la phase d'exploitation, le développement des arbres créera de l'ombrage qui permet d'atténuer la chaleur sur les bâtiments. Cet impact est positif d'intensité moyenne, de durée longue et d'étendue localisée sur le site. Son importance est moyenne.

La végétalisation du site entrainera une reconstitution des habitats des insectes, des rongeurs et des reptiles. C'est un impact positif localisé d'une intensité faible et de durée moyenne. Son importance est moyenne.

- **Impact sur les eaux**

Pendant les travaux, l'utilisation d'eau sur le site n'est pas significative au-delà des besoins d'eau pour le nettoyage et pour la dilution de peinture.

A la phase d'exploitation, l'utilisation des sanitaires entrainera la production d'eau usée d'eau. Les eaux usées peuvent être source de prolifération de pathogènes pouvant donner des maladies. Cet impact est négatif localisé d'intensité moyenne et de longue durée. Son importance est donc moyenne.

- **Impact sur le milieu humain**

Les impacts négatifs des travaux sur les services voisins sont la pollution de la qualité de l'air pendant les travaux (circulation des engins) et les nuisances sonores. Sur le site, aucune activité commerciale n'est pratiquée. Les activités commerciales existantes (kiosques, vendeuses ambulantes) sont communes aux services à une certaine distance. Cependant, la réhabilitation n'impactera pas négativement sur une activité commerciale quelconque. Elle génèrera des emplois qui sont sources d'amélioration de revenus pour les ouvriers et leurs ménages. Elle participe donc à la lutte contre le chômage et la pauvreté. L'impact de l'activité sur l'amélioration des revenus est positif d'une intensité moyenne, d'étendue régionale et de durée courte. L'importance est donc moyenne.

En phase d'exploitation, la remise en état des bâtiments contribuera à l'amélioration substantielle du cadre de travail. Cet impact est positif, d'étendue nationale, d'une intensité moyenne et d'une durée longue. Son importance est majeure.

### 8.3. Identification et analyse des risques

L'identification des risques se fait à partir de la détermination des dangers encourus sur le site pendant les travaux et pendant la phase d'exploitation.

Tableau 2 : Identification des risques

Type de dangers	Dangers	Origine	Risques associés
Physique	Corps étrangers	Équipements (Fer, bois), dégradation des matériels ; Installations (bris de verre des fenêtres, des luminaires... ) ; Personnel (perte d'objets)	- Infections - Passage de débris
	Insectes	Intrants Installations, Stockage, Transport	Vecteurs de contamination Microbienne
Sécuritaires	Incendies	- Fils électriques mal entretenus - Présence de comburant (engins et utilisation dans la peinture)	- Perte des équipements - Dégradation des infrastructures - Perte humaine
	Accidents/Incidents	Manipulation des équipements Objets pointus Chute, Circulation des engins Insuffisance de l'éclairage	Blessures Arrêt de travail Attaque de nuisibles (serpent, scorpion)
Sanitaires et sécurité	Maladies infectieuses	Présence du personnel Frottement des agents	Transmission de maladies contagieuses, des IST/ VIH-SIDA et de la COVID 19
	Déchets solides	Gestion incontrôlée des déchets solides et liquides, restes alimentaires	Prolifération des nuisibles Pollution
	EAS/H	Interaction entre travailleurs et entre travailleurs et riverains	Transmission de maladies contagieuses et des IST/ VIH-SIDA Grossesses Viols

Type de dangers	Dangers	Origine	Risques associés
			Etc.
Chimique	- Fer, Plomb,	Utilisation d'intrants (peinture, plâtres...), anciens matériaux du bâtiment	Pollution, Maladies
	Résidus de produits de nettoyage et/ou désinfection	Défaillance du traitement sur des équipements spécifiques	Contamination Intoxication

## IX. Mesures d'atténuation des impacts et de mitigation des risques

Les mesures identifiées sont des actions à mettre en œuvre pour supprimer, atténuer ou limiter les impacts et risques, améliorer les points faibles et lever les non-conformités.

- L'installation d'extincteurs répondant aux normes et en nombre suffisant dans le bâtiment ;
- La dotation en boîte à pharmacie pour les premiers secours ;
- L'installation de système d'alarme ou d'alerte pour prévenir les cas d'urgences dans le bâtiment ;
- Le rechargement du site par de la terre pour gagner en hauteur afin de prévenir et d'éviter un éventuel stockage d'eau de pluie ;
- L'aménagement de bac de stockage et d'élimination des déchets solides (DAOM) produits par le personnel du projet ;
- L'acquisition de poubelles de pré-collecte et de collecte ;
- L'aménagement paysager du site et à l'intérieur du bâtiment ;
- L'élagage des débris et de DAOM et le nettoyage du bâtiment et du site ;
- La sensibilisation des ouvriers et personnel de l'UGP sur aspects HSSE notamment les maladies infectieuses (IST/VIH SIDA), le port des EPI, les harcèlements sexuels et les VBG, le MGP, le code de conduite et la gestion des DBM.

Tableau 3 : Synthèse des mesures correctives liées aux risques et impacts des travaux

Impacts négatifs, dangers ou risques	Mesures correctives	Coût (FCFA)
Insécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter le bâtiment d'extincteurs répondant aux normes et en nombre suffisant dans le bâtiment</li> <li>- Installer un système d'alarme ou d'alerte pour prévenir les cas d'urgences dans le bâtiment</li> </ul>	A inclure dans le budget du PRSS
Érosion du sol de la cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer des méthodes de réhabilitation et de conservation du sol pour réduire les effets de l'érosion (rechargement du site par de la terre pour gagner en hauteur afin de prévenir et d'éviter un éventuel stockage d'eau de pluie)</li> </ul>	A inclure dans le contrat des travaux
Poussières et fumées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'arrosage des voies de circulation des engins à l'intérieur de la cour du site</li> <li>- Procéder à l'entretien périodique des engins</li> </ul>	A inclure dans le contrat des travaux et le budget du PRSS
Dégradation du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la plantation d'arbres sur le site</li> <li>- Assurer un aménagement paysager du site et à l'intérieur du bâtiment</li> </ul>	A inclure dans le budget du PRSS
Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un bac de stockage et d'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères (DAOM) produits par le personnel du projet</li> <li>- Acquérir des poubelles de pré-collecte et de collecte</li> <li>- Signer un contrat d'enlèvement des déchets avec une association intervenant dans le domaine</li> </ul>	A inclure dans le budget du PRSS

Risques de contamination microbiologique Condition d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenir la cour et les locaux dans un état de propreté</li> <li>- Assainir les toilettes et les lavabos.</li> </ul>	A inclure dans le budget du PRSS
Risques de contamination chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire effectuer par un laboratoire agréé des analyses physico chimiques pour le contrôle d'éventuels présence de substances toxiques</li> <li>- Nettoyer et désinfecter fréquemment les locaux</li> </ul>	A inclure dans le contrat des travaux et le budget du PRSS
Risques de contamination due aux insectes	Renforcer les ouvertures par des grilles de bonnes qualités	A inclure dans le contrat des travaux
Risques d'accidents Absence visibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de boîte à pharmacie pour les premiers secours pour les ouvriers</li> <li>- Assurer le port des équipements de protection individuelle par le personnel pendant les travaux</li> <li>- Renforcer l'éclairage de la cour de l'unité</li> </ul>	A inclure dans le contrat des travaux et le budget du PRSS
Risque d'incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afficher des consignes d'issue de secours ;</li> <li>- Élaborer un plan d'évacuation d'urgence en cas de survenance de risque</li> <li>- Acquérir des extincteurs de grande capacité et les disposer au sein du bâtiment</li> <li>- Former le personnel à l'utilisation des extincteurs</li> <li>- Réaliser des issues de secours dans le bâtiment</li> <li>- Installer un système d'alarme ou d'alerte pour prévenir les cas d'urgences dans le bâtiment</li> </ul>	A inclure dans le contrat des travaux et le budget du PRSS
Nuisances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adresser des courriers aux services voisins les informant du démarrage des travaux</li> <li>- Arrosage du sol pour atténuer le soulèvement de poussière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer par le PRSS</li> <li>- A inclure dans le contrat des travaux</li> </ul>
Risque d'exposition aux maladies, Violations des droits...	Organiser des campagnes de sensibilisation sur le code de conduite, les risques de contamination aux IST et VIH/SIDA, les abus et harcèlements sexuels, le MGP et la gestion des DBM, aussi bien au profit des travailleurs que des riverains (services et population voisine).	5.000.000
<b>TOTAL</b>		<b>5.000.000</b>

## X. Conclusion et recommandations

Au terme de ce plan de gestion environnementale et sociale, il ressort que la réhabilitation partielle de l'ex-bâtiment de la DRH du Ministère de la santé n'engendra pas d'impacts significatifs sur le milieu biophysique. Les émissions sont faibles et influencent très peu le milieu ambiant.

Cependant, sur le plan sanitaire et sécuritaire, un effort sera fait pour la sécurité du personnel, le port d'EPI sera exigé pendant les travaux, l'hygiène des locaux, de la cour et l'installation des extincteurs doivent être observées pendant la phase post travaux.

Au-delà des défis liés au respect des engagements pris et du dispositif légal, le présent plan a permis de ressortir les principaux impacts réels et potentiels que pourrait générer la réhabilitation partielle du bâtiment d'une part, et d'autre part, de dégager quelques risques sur lesquels le projet devra se pencher dans la perspective d'améliorer ses pratiques environnementales et sociales. Aussi, ce plan a-t-il formulé un ensemble de mesures environnementales et sociales contenues dans la liste des mesures correctives, visant à accroître l'insertion du projet dans son environnement.

Pour mettre en œuvre efficacement les mesures environnementales et sociales préconisées, il est recommandé :

- l'engagement de la société prestataire et du projet dans la mise en œuvre des mesures correctives ;
- l'inclusion des clauses E&S dans les DAO (la souscription a une assurance IARD...);
- la signature et l'engagement à le faire pour tout travailleur dans le cadre de ce contrat au respect du code de conduite pendant toute la durée des travaux ;
- la collaboration avec les différents services administratifs voisins ;
- l'amélioration des relations entre le patronat et les employés (écoute, prise en compte des propositions, etc.) ;
- la sensibilisation du personnel en hygiène-santé-sécurité-environnement, risques de contamination aux IST et VIH/SIDA, abus et harcèlements sexuels, et le MGP.

A ces conditions, les travaux de réhabilitation du bâtiment ne poseront pas de problèmes environnementaux et sociaux susceptibles de faire obstacle à son insertion dans son environnement, mais participeront au développement économique et social de la zone.

## ANNEXES : Photos des voies d'accès, des bâtiments et parkings



Figure 1: Voie d'accès depuis la Route nationale n°4



Figure 2: Voie d'accès au bâtiment à gauche



Figure 3 : Bâtiment principal



Figure 4 : Bâtiment Annexe



Figure 5 : Entrée du site abritant les bâtiments de l'ex-DRH



Figure 6 : Couloirs des bâtiments (A, B, C, D)



Figure 7 : Intérieur des bureaux



Figure 8 : Cour intérieure du bâtiment principal



Figure 9 : Parkings auto